



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN CADRE RENOUVELÉ POUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE EN SEINE-MARITIME

Rouen le 25/08/2020

Un nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été approuvé pour la période 2020-2025.

Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et Bertrand BELLANGER, Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime ont approuvé, par arrêté conjoint du 27/07/2020, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025 de la Seine-Maritime.

Placé sous le pilotage de l'État et du Département, ce schéma constitue le cadre de planification et d'action collective pour faire en sorte que les gens du voyage voient bien leurs besoins spécifiques pris en compte, conformément à la loi.

Vingt années se sont écoulées depuis la promulgation de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage. Le présent schéma, troisième pour la Seine-Maritime après ceux validés en 2003 et 2013, a pour ambition de relever trois défis principaux :

- Répondre aux nouveaux enjeux en matière d'habitat, du fait de l'ancrage territorial des ménages, par la création de terrains familiaux locatifs ou d'opérations d'habitat adapté ;
- Constituer un réseau complet d'aires de grand passage, permettant d'accueillir les groupes de grande taille dont les passages sont croissants sur le territoire départemental ;
- Garantir l'accès aux droits au bénéfice des gens du voyage, en matière sociale, de santé, d'insertion professionnelle, de scolarisation, de lutte contre l'illettrisme.

L'objectif est de prendre en compte les attentes et les besoins quotidiens des gens du voyage, dans la diversité de leurs situations, qu'ils soient de passage ou présents de longue date sur le territoire de la Seine-Maritime.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**
7, place de la Madeleine 76036 ROUEN Cedex
Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

**Département de la Seine-Maritime
Contacts presse**
Chargée de Relations presse : Sylvie Suzanon | 02 35 03 54 12 |
sylvie.suzanon@seinemaritime.fr
Conseillère presse du Président : Camille Rousée | 02 35 03 55 61 |
camille.rousee@seinemaritime.fr

Pour ce qui concerne les équipements permettant l'accueil et l'habitat des gens du voyage, il appartient aux collectivités de créer et d'entretenir les aires permanentes d'accueil, les terrains familiaux locatifs et les aires de grand passage, en fonction des besoins constatés sur le territoire. La Seine-Maritime dispose aujourd'hui de 20 aires permanentes d'accueil totalisant 452 places de caravanes, d'un terrain familial locatif de 32 places, de 12 logements adaptés et d'une aire de grand passage. Ces équipements doivent être complétés avec la création d'aires permanentes d'accueil sur les territoires qui n'en sont pas dotés, de 434 places en terrain familial locatif et de 4 aires de grand passage.

Pour en savoir plus :

- lien vers le SDAHGV approuvé sur l'internet de l'Etat en seine-Maritime :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Habitat-Logement-Politique-de-la-Ville/Les-politiques-de-l-habitat/Le-schema-departemental-d-accueil-et-d-habitat-des-gens-du-voyage-2020-2025>

- Direction départementale des territoires et de la mer
Service construction et habitat
Tél : 02 32 18 10 50 / 07 84 35 87 21
Mél : ddtm-sch@seine-maritime.gouv.fr

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle
7, place de la Madeleine 76036 ROUEN Cedex
Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Département de la Seine-Maritime
Contacts presse
Chargée de Relations presse : Sylvie Suzanon | 02 35 03 54 12 |
sylvie.suzanon@seinemaritime.fr
Conseillère presse du Président : Camille Rousée | 02 35 03 55 61 |
camille.rousee@seinemaritime.fr